



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024**

**Etaient présents avec voix délibérative :**

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves  
Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1<sup>er</sup> vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzières (en visioconférence)  
Monsieur Laurent Marce, 3<sup>ème</sup> vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux (en visioconférence)

**Assistés de :**

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours  
Colonel Laurent Courtial, directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours  
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement ressources

**Excusée :**

Madame Sandrine Genest, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas

-o0o-

Le président procède à l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 juillet 2024.  
Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le président désigne le secrétaire de séance : Monsieur Laurent Marce

-o0o-

**I. Acquisition de terrains en vue de l'agrandissement du plateau technique du CFIS à Cruas (Délibération 2024-47)**

Le président présente ce rapport puis invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

I. **APPROUVE** l'acquisition des terrains cadastrés AE783 (1699 m<sup>2</sup>) – AE785 (1721 m<sup>2</sup>) – AE287 (435 m<sup>2</sup>) – AE290 (355 m<sup>2</sup>) à Cruas, pour une superficie totale de 4 210 m<sup>2</sup> dont environ 435 m<sup>2</sup> constructibles pour le prix de vente de 40 000 €.

II. **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à cette acquisition.

## **II. Convention avec le département de l'Ardèche, la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ardèche (DSDEN) et le service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche relative à la formation des élèves des collèges aux « gestes qui sauvent » (GQS) (Délibération 2024-48)**

Le président présente ce rapport puis invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** le président à signer la convention de partenariat en faveur de la formation des élèves des collèges aux gestes qui sauvent entre le conseil départemental de l'Ardèche, la DSDEN 07 et le SDIS 07 dans les conditions mentionnées ci-dessus et telle qu'annexée.

## **III. Projet de raccordement du plateau technique du centre de formation au gaz naturel (Délibération 2024-49)**

Le président présente ce rapport puis invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

- I. **APPROUVE** la modification de raccordement GRDF et la résiliation du contrat actuel avec Antargaz ;
- II. **ACCEPTE** les termes proposés sur le contrat cadre de raccordement de GRDF ;
- III. **AUTORISE** le président à signer le contrat de raccordement de GRDF.

## **IV. Modification du tableau des effectifs (Délibération 2024-50)**

Le président présente ce rapport puis invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

### **I. DECIDE de :**

#### **A. CRÉER**

1. Dans la filière administrative :
  - Un poste d'adjoint administratif à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;
2. Dans la filière technique :
  - Un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;
3. Dans la filière des sapeurs-pompiers professionnels :
  - Un poste de lieutenant 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;
  - Un poste de caporal à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 ;

#### **B. SUPPRIMER**

1. Dans la filière administrative :
  - Un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;
2. Dans la filière technique :
  - Un poste d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;
3. Dans la filière des sapeurs-pompiers professionnels :
  - Un poste de lieutenant 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;
  - Un poste de caporal-chef à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 ;

#### **C. DE METTRE A JOUR le tableau des effectifs en conséquence.**

## V. Autorisation de signature de la convention de mise à disposition d'une partie du CIS de Saint Sauveur de Montagut à destination du conseil départemental de l'Ardèche (Délibération 2024-51)

Le président présente ce rapport puis invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** le président à signer la convention de mise à disposition d'une partie du CIS de Saint Sauveur de Montagut à destination du conseil départemental de l'Ardèche dont le projet est annexé à la présente délibération.

## VI. Dispositif Fonds Verts – Dispositif DFCI – dépôt demandes de subventions (Délibération 2024-52)

Le président présente ce rapport puis invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

**I. APPROUVE** les dépôts d'une demande de subventions suivantes :

- **Dépôt dossier subventions fonds verts :**

- Prolongement des deux CDD de la seconde équipe de débroussaillage :

Une aide à hauteur de 80 % (soit 66 608 euros) est demandée dans le cadre du fonds vert.

Postes de dépense	Montant
- Rémunération (salaire + charge) de deux agents	80 000 €
- Frais de carburant et pneumatiques	3 260 €
<b>Total</b>	<b>83 260 €</b>

- **Dépôt dossier subventions fonds DFCI :**

- Acquisition et équipement de 6 caméras de surveillance supplémentaires :

Une aide à hauteur de 80% (soit 140 000 euros) est demandée dans le cadre du fonds DFCI.

Postes de dépense	Montant HT
- Acquisition et équipement de 6 caméras avec report CODIS	160 000 €
- Frais administratifs convention d'occupation autorisation CNIL	15 000 €
<b>Total</b>	<b>175 000 €</b>

- Acquisition d'un véhicule 4x4 aménagé et de l'équipement nécessaire pour l'équipe brûlage dirigée :

Une aide à hauteur de 80% (soit 73 600 euros) est demandée dans le cadre du fonds DFCI.

Postes de dépense	Montant HT
- Acquisition d'un véhicule 4x4 type Ford Rangers	80 000 €
- Acquisition de matériels type débroussailleuses, tronçonneuses, drip torch, souffleurs	10 000 €
- Acquisition d'une radio mobile	2 000 €
<b>Total</b>	<b>92 000 €</b>

- Acquisition d'un véhicule de liaison 4x4 type DUSTER

Une aide à hauteur de 80% (soit 18 400 euros) est demandée dans le cadre du fonds DFCI.

Postes de dépense	Montant HT
- Acquisition d'un véhicule 4x4 type DUSTER	23 000 €
<b>Total</b>	<b>23 000 €</b>

**II. AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires à cette démarche.

## VII. Recrutement d'un agent en CDI (Délibération 2024-53)

Le président présente ce rapport puis invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

- I. **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel de droit public en contrat à durée indéterminée pour exercer les fonctions de chargé (e) des affaires juridiques,
- II. **FIXE** sa rémunération conformément au cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- III. **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence,

-o0o-

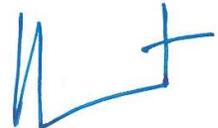
Plus personne ne sollicitant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h15

Laurent Marce

Signé en original

Secrétaire de Séance

Le président  
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat